

SEANCE DU 21 FEVRIER 2018

L'an deux mil dix huit

Le vingt et un février à vingt heures trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame DUBRAUD Elisabeth, Maire.

Etaient présents : Messieurs BILLON Claude; DUBRAUD Xavier; LEVÊQUE Richard; MASURE Bertrand; MOUTARD Michel; JACQUET Philippe; MARCHETTI Cyril; HUGEROT Florent; Mme DI FRUSCIA Claudine

Monsieur LORSUNG donne procuration à Mr DUBRAUD Xavier

Monsieur BILLON Claude a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion précédente est lu et approuvé à l'unanimité.

Même Séance

DEVIS TOITURE SALLE POLYVALENTE SUITE A INFILTRATION

Madame le Maire rappelle que le hall d'accueil de la Salle Polyvalente a subi un dégât des eaux par infiltrations, alors qu'il venait d'être réhabilité suite aux travaux de mise aux normes AD'AP des toilettes.

Elle a donc fait appel dans l'urgence aux deux couvreurs intervenant habituellement sur la commune.

Monsieur CARRE s'est rendu immédiatement sur site, a fait les recherches de fuites et mis en place une protection sous toiture pour éviter que les dégâts persistent. D'où la facture CM 1027 de 570,00 € H.T. soit 627,00 € T.T.C. acceptée à l'unanimité.

Madame le Maire présente ensuite deux devis : l'un n° CM 01115 de 4.148,00 € HT soit 4.977,60 € TTC correspondant à la réparation de ladite fuite, l'autre n° CM01117 de 2.200,00 € HT soit 2.640,00 € T.T.C. pour le remplacement de la laine de verre et le changement des dalles du plafond.

Les deux devis sont acceptés à l'unanimité.

Madame le Maire précise enfin que Monsieur DUBRAUD Xavier a déclaré le sinistre auprès de notre assureur GROUPAMA, lequel vient de nous répondre qu'il prenait en charge les frais de recherche de fuites et le remplacement de la laine de verre soit un montant global de 3.216,00 € T.T.C.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de remboursement

Même Séance

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE POLISY
CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE
BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BILLON Claude
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice

14/2018

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT FIN -1	PART AFFECTEE A LA SI (compte 1068)	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT CUMULE FIN	RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-61 978,22		-33 896,39	-95 874,61	D 22 849,00 R 270 000,00	151 276,39
FONCT	373 934,87	64 162,22	39 080,54	348 853,19		348 853,19
TOTAL	311 956,65	64 162,22	5 184,15	252 978,58		500 129,58

Pour mémoire report 2014 compte 001 = -61978,22. Report cpte 002 = 309772,648

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/	348 853,19 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R 002)	348 853,19 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/	0,00 €
Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €
	A reporter en ligne 001 du BP 1 : -95 874,61 €

Fait à POLISY
Le 21 février 2018

Préfecture de l'Aube

05 AVR. 2018

Délibéré par le Conseil Municipal
Le 21 février 2018



Nombre de membres en exercice : 11
Présents : 11
Suffrages exp : 10
Abs : 0 Pour : 10 Contre : 0

Date de la convocation : 16 février 2018

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le

Même Séance

TARIF CONCESSION CIMETIERE

Le tarif des concessions du cimetière de POLISY n'ayant pas eu de revalorisations depuis le 8/12/2008,
Le Conseil Municipal DECIDE d'appliquer les tarifs suivants

TRENTENAIRE	120 €	
CINQUANTENAIRE	150 €	
PERPETUELLE	500 €	Inchangé tarif mis en place depuis le 01/06/2017
CAVEAU URNE	800 €	durée de 30 ans Renouvelable pour 30 ans au prix de 350 €
CASE COLOMBARIUM	700 €	Durée 30 ans Renouvelable pour 30 ans au prix de 350 €

Même Séance

CONVENTION DENEIGEMENT ENTRE LA COMMUNE DE POLISOT ET POLISY

Madame le Maire fait savoir qu'une convention a été établie entre les communes de Polisy et Polisot pour le déneigement des voies communales, RD 36 A et RD 36 Rue du Cas Rouge en cas d'intervention tardive du SLA.

Le Conseil Municipal CHARGE Madame le Maire de signer la présente convention, laquelle sera annexée à la présente délibération.

Même Séance

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire propose de fixer un RDV avec l'agent des services techniques au local technique afin de définir l'équipement du local technique.

La séance a été levée à 22h15.